# **MEMORIAL**

# Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 152 13 février 2003

## SOMMAIRE

Accumalux S.A., Kockelscheuer	7263	Gepe Invest S.A., Strassen	7296
Aleman, Cordero, Galindo & Lee (Luxembourg)		Gesteuro S.A.H., Strassen	7293
S.A., Luxembourg	7283	Iberofinance S.A., Strassen	7291
Aleman, Cordero, Galindo & Lee (Luxembourg)		Ical S.A.H., Luxembourg	7294
S.A., Luxembourg	7283	Immobilière des Sables S.A., Strassen	7291
Allianz Finance S.A., Luxemburg	7287	Immocontrol Holding S.A., Luxemburg	7257
Allied Domecq Luxembourg, S.à r.l., Luxem-		International Marketing Investment Group S.A.,	
bourg	7261	Strassen	7291
Allied Domecq Luxembourg, S.à r.l., Luxem-		International Shoe Design S.A., Luxemburg	7255
bourg	7263	Jenny's Boutique, S.à r.l., Mondorf-les-Bains	7294
Am Haferstück S.A., Luxembourg	7293	Jugendstil S.A	7292
American Express World Express Fund, Sicav,		Kestrel S.A., Luxembourg	7271
Luxembourg	7283	Kestrel S.A., Luxembourg	7274
Argolin S.A., Strassen	7292	Liparis Financière S.A., Luxembourg	7260
Arnet S.A., Luxembourg	7284	Lubesa S.A., Strassen	7290
Arnet S.A., Luxembourg	7286	Luxcellence, Sicav, Luxembourg	7282
BCB & Partners S.A., Luxembourg	7278	LWM S.A., Luxembourg	7257
BCB & Partners S.A., Luxembourg	7278	LWM S.A., Luxembourg	7260
BI Management Company S.A., Luxembourg	7284	M.M.Warburg-LuxInvest S.A., Luxemburg	7288
BNLI Ventures S.A., Luxembourg	7290	Marlena S.A., Luxemburg	7256
Boulangerie de l'Etoile, S.à r.l., Mensdorf	7288	Matuso S.A	7283
Breadshop, S.à r.l., Mensdorf	7289	Messina Paolo, S.à r.l., Ehlange-sur-Mess	7275
Ceparno S.A.H., Strassen	7250	Miseler Baeckerei, S.à r.l., Wasserbillig	7289
Constructions Michelis, S.à r.l., Soleuvre	7294	Mistral International Finance A.G., Luxembourg.	7295
E.P.M. European Property Marketing S.A., Lu-	7252	Munda S.A., Luxembourg	7292 7289
xembourg	7252	Music International Finance S.A	
Erice S.A., Luxembourg	7295	N&S Realty Holding S.A., Luxembourg	7251 7251
Euro Recycling Fibres E.R.F. S.A., Luxembourg	7257	N&S Realty Holding S.A., Luxembourg	7251
European DVD, S.à r.l., Luxembourg	7286	N&S Realty Holding S.A., Luxembourg	
European DVD, S.à r.l., Luxembourg	7286	Netrunner Europe, S.à r.l., Luxembourg	7269
European DVD, S.à r.l., Luxembourg	7286	Nord Finance S.A., Strassen	7287 7270
Fegon S.A., Junglinster	7278	Nurtab S.A., Steinsel	7270
Financial Administration Services (Luxembourg)	7240	Nurtab S.A., Steinsel	
S.A., Luxembourg	7269	Nurtab S.A., Steinsel	7270
Findel Invest S.A. Holding, Strassen	7293	Nurtab S.A., Steinsel	7270
Fosto Finance S.A	7269	Nurtab S.A., Steinsel	7270
Fosto Finance S.A	7269	Pain d'Or, S.à r.l., Mensdorf	7290
Fosto Finance S.A.	7269	(La) Parisienne, S.à r.l., Differdange	7289
Furiano S.A., Strassen	7295	Pharmaceutical Enterprises (PHARE) S.A., Stras-	7207
Game Invest S.A.H. Strassen	7293	sen	7287

7256	Stefan S.A	7264
7256	Stelth Holding S.A., Luxemburg	7253
7282	Stratégie Finance, S.à r.l., Luxembourg	7294
7252	Syllus S.A. Holding, Strassen	7292
7252	Tec Equipments S.A., Luxembourg	7275
7265	Tec Equipments S.A., Luxembourg	7277
7281	Tecnopac Holding S.A., Junglinster	7282
7260	Tigoni Holding S.A., Strassen	7291
7280	Timelux, S.à r.l., Luxembourg	7255
7280	Tresis Financière S.A., Luxembourg	7261
7296	Trevise Fund, Sicav, Luxembourg	7264
7296	V.H.K. S.A., Strassen	7250
7290	Viking S.A., Differdange	7253
7292	Viking S.A., Differdange	7255
	Vision Informatique S.A., Luxembourg	7265
7251	Vision Informatique S.A., Luxembourg	7268
7295	Vision IT Group S.A., Luxembourg	7279
7278	Zama S.A.H., Luxembourg	7296
	7256 7282 7252 7252 7265 7281 7260 7280 7296 7296 7296 7290 7292	7256 Stelth Holding S.A., Luxemburg

## V.H.K. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 50.163.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 25 avril 2002

- Le mandat d'administrateur de Messieurs Marc Boland et Joeri Steeman est renouvelé pour une période de 6 ans.
- Monsieur Karl Louarn, demeurant 6, rue Pierre Weydert à Fentange, est appelé aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Rudi Lemeer, dont le mandat est arrivé à échéance.
- Monsieur Pascoal Da Silva, demeurant 18, rue Louvigny à Luxembourg, est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société PARFININDUS, S.à r.l., dont le mandat est arrivé à échéance.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Marc Boland,
- Monsieur Karl Louarn,
- Monsieur Joeri Steeman.

Le commissaire aux comptes est Monsieur Pascoal Da Silva.

Strassen, le 25 avril 2002.

Pour extrait sincère et conforme

M. Boland

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03997/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

# CEPARNO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 10.101.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 9 décembre 2002

Le conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen, avec effet au 30 décembre 2002.

Strassen, le 9 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

M. Boland / J. Steeman

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03999/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

## SOCIETE COMMERCIALE DE REPRESENTATION / SCR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8370 Bertrange, 45, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 85.592.

## DISSOLUTION

#### Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 décembre 2002, enregistré à Mersch, le 20 décembre 2002 au Volume 423 Folio 26 Case 10,

que la société à responsabilité limitée, SOCIETE COMMERCIALE DE REPRESENTATION/SCR, avec siège social à Bertrange a été constituée par acte reçu par Maître Réginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 3 mai 2002, numéro 687,

qu'en vertu de cessions intervenues, toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, qui a déclaré expressément procéder à la dissolution de ladite société et qu'il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de cette dernière,

que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire de la société pour leur mandat jusqu'au 12 décembre 2002,

qu'il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique,

que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-8370 Bertrange, 45, route de Luxembourg.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 janvier 2003.

Signature.

(03760/242/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## **N&S REALTY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 47.714.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 85, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Le Domiciliataire

Signatures

(04023/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

## N&S REALTY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.714.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 85, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Le Domiciliataire

**Signatures** 

(04026/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

## **N&S REALTY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 47.714.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 85, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Le Domiciliataire

Signatures

(04027/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

## ROBIN ONE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxemburg, 33, allée Scheffer.

H. R. Luxemburg B 87.315.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 2. Januar 2003

Gemäss Beschluss der Ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 2. Januar 2003 setzt sich der Verwaltungsrat ab heute wie folgt zusammen:

- Herrn Norbert Wrobel, wohnhaft in L-6115 Junglinster, Verwaltungsratsmitglied
- Herrn Jean-Paul Kill, wohnhaft in L-8250 Mamer, Verwaltungsratsmitglied
- Herrn Fränk Rollinger, mit Berufsanschrift in L-1631 Luxembourg, Verwaltungsratsmitglied

Die nun gewählten Verwaltungsratsmitglieder beenden die Mandate ihrer Vorgänger.

Luxembourg, 2. Januar 2003.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 89, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03766/830/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## ROBIN TWO S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxemburg, 33, allée Scheffer.

H. R. Luxemburg B 88.350.

\_

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 2. Januar 2003

Gemäss Beschluss der Ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 2. Januar 2003 setzt sich der Verwaltungsrat ab heute wie folgt zusammen:

- Norbert Wrobel, wohnhaft in L-6115 Junglinster, Verwaltungsratsmitglied
- Jean-Paul Kill, wohnhaft in L-8250 Mamer, Verwaltungsratsmitglied
- Fränk Rollinger, mit Berufsanschrift in L-1631 Luxembourg, Verwaltungsratsmitglied

Die nun gewählten Verwaltungsratsmitglieder beenden die Mandate ihrer Vorgänger.

Luxembourg, 2. Januar 2003.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 89, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03767/830/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## E.P.M. EUROPEAN PROPERTY MARKETING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 58.564.

-

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2002

- L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs Marion Thill, demeurant à L-1640 Luxembourg et Sylvain Kirsch demeurant à L-1242 Luxembourg et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats.
- L'assemblée décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs Monsieur Jean-Paul Kill, demeurant à L-8250 Mamer et Monsieur Fränk Rollinger, avec adresse professionnelle à L-1631 Luxembourg. Les administrateurs ainsi nommé termineront les mandats de ses prédécesseurs.
- L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes la société EURO ASSOCIATES, anciennement EUROTRUST, 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.
- L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes la Société EUROTRUST S.A., 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 89, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03771/830/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

# STELTH HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxemburg, 33, allée Scheffer. H. R. Luxemburg B 83.380.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 2. Januar 2003

- 1. Die Hauptversammlung akzeptiert die Rücktritte der Verwaltungsratsmitglieder Herr Claude Schmit, wohnhaft in L-2633 Senningerberg, Herr Sylvain Kirsch, wohnhaft in L-1242 Luxembourg und Herr Marion Thill, wohnhaft in L-1940 Luxembourg, und erteilen ihnen vollen Entlast für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tag.
- 2. Die Hauptversammlung beschliesst, Herrn Norbert Wrobel, wohnhaft in L-6115 Junglinster, Herrn Jean-Paul Kill, wohnhaft in L-8250 Mamer und Herrn Fränk Rollinger, mit Berufsanschrift in L-1631 Luxembourg, zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern zu ernennen. Sie beenden die Mandate ihrer Vorgänger.
- 3. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Kommissars EURO ASSOCIATES, vormals EUROTRUST, mit Sitz in L-2520 Luxembourg, und erteilen ihm vollen Entlast für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag.
- 4. Die Hauptversammlung beschliesst, die Gesellschaft EUROTRUST S.A., mit Sitz in L-2520 Luxembourg zum neuen Kommissar zu ernennen. Sie beendet das Mandat ihres Vorgängers.

Luxembourg, den 2. Januar 2003.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 89, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03768/830/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

### VIKING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch. R. C. Luxembourg B 30.463.

In the year two thousand and two, on the eighteenth of December. Before Us Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the corporation VIKING S.A. having its registered office in L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch, incorporated under the denomination of SPRINKLER VIKING S.A. by a deed of the officiating notary, dated April 24, 1989, published in the Mémorial C, number 252 of September 11, 1989. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the officiating notary dated April 24th, 2002, published in the Mémorial C, number 1.059 from July 11th, 2002.

The meeting is opened, Mr Alex Schmitt, attorney at law, residing in Luxembourg,

who appoints as secretary of the meeting Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Thierry Becker, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

- I.- The agenda of the meeting is the following.
- 1. Acknowledgement of the resignation of Mr Nicholas D. Groos as managing director of the Corporation;
- 2. Decision to reduce the number of directors from four to three;
- 3. Authorisation to the Board of Directors to delegate the daily management of the Corporation to Mr Dominique d'Antonio and to appoint him as managing director;
- 4. Amendment to the signatory powers and subsequent amendment of Article 9 of the Articles of Incorporation so as to be worded as follows:

«The corporation will be bound in any circumstances by the sole signature of the person to whom the daily management has been delegated or by the joint signatures of two directors for matters outside the scope of daily management, unless special decisions have been taken by the Board of Directors concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to Article 10.»

II.- There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of the meeting, will be registered with this deed.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

- III.- It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.
  - IV.- After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting acknowledges the resignation of Mr Nicholas D. Groos as director of the Corporation.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to reduce the number of directors of the Corporation from four to three.

#### Third resolution

The meeting decides to authorise the Board of Directors to delegate the daily management of the Corporation to Mr Dominique d'Antonio and to appoint him as managing director.

#### Fourth resolution

The meeting decides to amend the signatory powers of the Corporation and consequently to amend Article 9 of the Articles of Incorporation so as to be worded as follows:

«The corporation will be bound in any circumstances by the sole signature of the person to whom the daily management has been delegated or by the joint signatures of two directors for matters outside the scope of daily management, unless special decisions have been taken by the Board of Directors concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to Article 10.»

There being no further business, the meeting is terminated.

In faith whereof, one in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VIKING S.A., avec siège social à L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch, constituée sous la dénomination de SPRINKLER VIKING S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 avril 1989, publié au Mémorial C, numéro 252 du 11 septembre 1989. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du même notaire du 24 avril 2002, publié au Mémorial C, numéro 1.059 du 11 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alex Schmitt, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Chantal Keereman, avocate, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Becker, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter que:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1. Démission de Monsieur Nicholas D. Groos en tant qu'administrateur de la Société;
- 2. Décision de réduire le nombre d'administrateurs de la Société de quatre à trois;
- 3. Autorisation à accorder au Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière de la Société à Monsieur Dominique d'Antonio et de le nommer administrateur-délégué;
- 4. Modification des pouvoirs de signature au sein de la Société et modification subséquente de l'article 9 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la personne à qui la gestion journalière a été déléguée ou par la signature conjointe de deux administrateurs pour les matières qui ne concernent pas la gestion journalière, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises par le conseil d'administration concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats donnés par le conseil d'administration conformément à l'article 10.»

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

#### Première résolution

L'assemblée prend connaissance de la démission de Monsieur Nicholas D. Groos en tant qu'administrateur de la Société.

## Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de réduire le nombre d'administrateurs de la Société de quatre à trois.

## Troisième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière de la Société à Monsieur Dominique d'Antonio et à le nommer administrateur-délégué.

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les pouvoirs de signature au sein de la Société et de modifier en conséquence l'article 9 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la personne à qui la gestion journalière a été déléguée ou par la signature conjointe de deux administrateurs pour les matières qui ne concernent pas la gestion journalière, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises par le conseil d'administration concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats donnés par le conseil d'administration conformément à l'article 10.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schmitt, C. Keereman, T. Becker, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 20 décembre 2002, vol. 426, fol. 62, case 11. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 10 janvier 2003.

A. Weber.

(03744/236/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## VIKING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.

R. C. Luxembourg B 30.463.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(03745/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## TIMELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 34.776.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, vol. 578, fol. 76, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le gérant

(03774/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## INTERNATIONAL SHOE DESIGN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxemburg, 8, avenue de la Faïencerie. H. R. Luxemburg B 63.730.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 2. Januar 2003

- 1. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder Claude Schmit, wohnhaft in L-2633 Senningerberg, und Marion Thill, wohnhaft in L-1940 Luxemburg, und erteilt ihnen vollen Entlast für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tag.
- 2. Die Hauptversammlung beschliesst, Herrn Jean-Paul Kill, wohnhaft in L-8250 Mamer und Herrn Fränk Rollinger, mit Berufsanschrift in L-1631 Luxembourg, zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern zu ernennen. Sie beenden die Mandate ihrer Vorgänger.

Luxembourg, den 2. Januar 2003.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 89, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03770/830/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## MARLENA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxemburg, 33, allée Scheffer.

H. R. Luxemburg B 83.378.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 2. Januar 2003

- 1. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder Claude Schmit, wohnhaft in L-2633 Senningerberg, Marion Thill, wohnhaft in L-1940 Luxembourg und Sylvain Kirsch, wohnhaft in L-1242 Luxembourg, und erteilt ihnen vollen Entlast für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tag.
- 2. Die Hauptversammlung beschliesst, Herrn Norbert Wrobel, wohnhaft in L-6115 Junglinster, Herrn Jean-Paul Kill, wohnhaft in L-8250 Mamer und Herrn Fränk Rollinger, mit Berufsanschrift in L-1631 Luxembourg, zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern zu ernennen. Sie beenden die Mandate ihrer Vorgänger.
- 3. Die Hauptversammlung akzeptiert den Rücktritt des Kommissars EURO ASSOCIATES, vormals EUROTRUST, und erteilt ihm vollen Entlast für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag.
- 4. Die Hauptversammlung beschliesst die Gesellschaft EUROTRUST S.A., mit Sitz in L-2520 Luxembourg, zum neuen Kommissar zu ernennen. Sie beendet das Mandat ihres Vorgängers.

Luxembourg, den 2. Januar 2003.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 89, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03769/830/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

# PHARMACEUTICAL FINE CHEMICALS S.A., Société Anonyme, (anc. HEIBERG S.A.).

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe. R. C. Luxembourg B 59.812.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 87, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Signature.

(03790/253/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## PHARMACEUTICAL FINE CHEMICALS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe. R. C. Luxembourg B 59.812.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la société tenue le 12 novembre 2001

L'assemblée a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. comme commissaire aux comptes de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2002 et qui approuvera les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2001.

L'assemblée a approuvé les comptes consolidés, le rapport consolidé de gestion et ses annexes pour l'exercice clos le 31 décembre 2000 et a décidé de reporter la perte enregistrée d'un montant de 93.373.000 USD à l'exercice suivant.

L'assemblée a approuvé le bilan, le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2000 ainsi que le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes.

L'assemblée a décidé d'affecter la perte de l'exercice 2000 s'élevant à 98.160.000 USD en report à nouveau.

L'assemblée a donné pleine et entière décharge (quitus) aux membres du conseil d'administration pour l'exécution de leur mandat couvrant l'exercice clos au 31 décembre 2000 et au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat pour la période couvrant l'exercice clos au 31 décembre 2000.

L'assemblée a également renouvelé les mandats de Mme Diane de Saint Victor, Mme Martha White et M. Claudio Cremonesi comme administrateurs de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2002 et qui approuvera les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2001.

Pour publication et réquisition

PHARMACEUTICAL FINE CHEMICALS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 87, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03791/253/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

# IMMOCONTROL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxemburg, 33, allée Scheffer. H. R. Luxemburg B 58.359.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 2. Januar 2003

- 1. Die Hauptversammlung akzeptiert die Rücktritte der Verwaltungsratsmitglieder Herrn Claude Schmit, wohnhaft in L-2633 Senningerberg, Herr Sylvain Kirsch, wohnhaft in L-1242 Luxembourg und Frau Tania Fernandes, wohnhaft in L-Tétange, und erteilt ihnen vollen Entlast für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tag.
- 2. Die Hauptversammlung beschliesst, Herrn Norbert Wrobel, wohnhaft in L-6115 Junglinster, Herrn Jean-Paul Kill, wohnhaft in L-8250 Mamer und Herrn Fränk Rollinger, mit Berufsanschrift in L-1631 Luxembourg, zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern zu ernennen. Sie beenden die Mandate ihrer Vorgänger.

Luxembourg, den 2. Januar 2003.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 89, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03772/830/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

# EURO RECYCLING FIBRES E.R.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre Aspelt. R. C. Luxembourg B 53.702.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, vol. 578, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(03775/806/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## LWM, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale. R. C. Luxembourg B 69.890.

L'an deux mille deux,

Le vingt-sept décembre,

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise LWM, ayant son siège à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, R. C. Luxembourg numéro B 69.890, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 31 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 577 du 27 juillet 1999,

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 595 du 02 août 2001.

La séance est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant à professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christiane Tamble, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1. Constatation de la libération intégrale des 1.000 actions émises.
- 2. Suppression de la valeur nominale des actions.
- 3. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 36.000,- pour le porter de EUR 31.000,- à EUR 67.000,- par apport en espèces par les actionnaires existants, sans émission d'actions nouvelles.
- 4. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 305.000,- pour le porter de EUR 67.000,- à EUR 372.000,- par incorporation de bénéfices non distribués d'un montant de EUR 305.000,- sans émissions d'actions nouvelles.
  - 5. Modification du premier paragraphe de l'article 3 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:
- Art. 3. paragraphe 1. Le capital social est fixé à trois cent soixante-douze mille euros (EUR 372.000,-), divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.
- II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire constate que les mille (1.000) actions représentant le capital social souscrit ont été intégralement libérées.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide la suppression de la valeur nominale des actions.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-six mille euros (EUR 36.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à soixante-sept mille euros (EUR 67.000,-), par apport en espèces, sans émission d'actions nouvelles.

#### Libération

L'assemblée générale extraordinaire reconnaît que les actionnaires existants ont libéré les trente-six mille euros (EUR 36.000,-) par des versements en espèces, proportionnellement aux actions détenues par chacun d'eux.

La preuve a été rapportée au notaire instrumentaire que le montant de trente-six mille euros (EUR 36.000,-) correspondant à l'augmentation de capital, se trouve à la libre disposition de la Société.

## Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent cinq mille euros (EUR 305.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-sept mille euros (EUR 67.000,-), à trois cent soixante-douze mille euros (EUR 372.000,-), par incorporation au capital des bénéfices non distribués d'un montant de trois cent cinq mille euros (EUR 305.000,-), sans émissions d'actions nouvelles.

L'existence des bénéfices non distribués a été prouvée à l'assemblée générale extraordinaire qui le reconnaît et au notaire instrumentaire qui le constate, sur base d'une copie du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2002 comprenant le bilan clôturé au 31 décembre 2001.

#### Cinquième résolution

A la suite des résolutions ci-avant prises, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 3. alinéa 1. Le capital social est fixé à trois cent soixante-douze mille euros (EUR 372.000,-), divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge, sont estimés à environ deux mille cent (2.100,-) euros

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.20 heures.

A la demande des comparants le présent texte qui est rédigé en français sera suivi d'une traduction en anglais. En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

## Follows the English translation of the deed which precedes:

In the year two thousand two,

On the twenty-seventh of December,

Before Us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme LWM, having its registered office in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, R. C. Luxembourg number B 69.890, incorporated by a deed of the undersigned notary, on the 31st of May 1999, published in the Mémorial C, number 577 on the 27th of July 1999.

The articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on the 29th of December 2000, published in the Mémorial C, number 595 on the 2nd of August 2002.

The extraordinary general meeting is opened at 03.00 p.m., by Mr Eric Leclerc, employé privé, residing professionally in Luxembourg, acting as chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Christiane Tamble, employée privée, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Martine Kapp, employée privée, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declares and requests the notary to state that:

- I) The agenda of the meeting is the following:
- 1. Acknowledgement of the total payment of the 1,000 issued shares.
- 2. Deletion of the face value of the shares.

- 3. Increase of the capital in the amount of EUR 36,000.- in order to raise it from EUR 31,000.- to EUR 67,000.- by cash payment from the existing shareholders and without issuance of new shares.
- 4. Increase of capital by the amount of EUR 305,000.- in order to raise it from EUR 67,000.- to EUR 372,000.- by transforming into share capital the amount of EUR 305,000.- out of undistributed profits and without issuance of new shares.
  - 5. Amendment of the first paragraph of article three of the by-laws, which henceforth will read as follows:
- Art. 3. paragraph 1. The subscribed capital of the company is fixed at three hundred seventy-two thousand Euro (EUR 372,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with no par value.
- II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

## First resolution

The extraordinary general meeting acknowledges the total payment of the one thousand (1,000) issued shares.

#### Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to delete the par value of the shares.

#### Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital by an amount of thirty-six thousand euro (EUR 36,000.-) in order to raise it from its amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to sixty-seven thousand euro (EUR 67,000.-), by payment in cash, without issuance of new shares.

#### Liberation

The extraordinary general meeting recognizes the entirely payment in cash by the existing shareholders of the amount of thirty-six thousand euro (EUR 36,000.-) proportionally to their present shareholding.

Proof has been given to the undersigned notary that the amount of thirty-six thousand euro (EUR 36,000.-) corresponding to the increase of the corporate capital, has been put at the free disposal of the Company.

# Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital by an amount of three hundred five thousand euro (EUR 305,000.-) in order to raise it from its amount of sixty-seven thousand euro (EUR 67,000.-) to three hundred seventy-two thousand euro (EUR 372,000.-), by incorporation of undistributed profits in the amount of three hundred five thousand euro (EUR 305,000.-), without creation of new shares.

The existence of the undistributed profits have been proved to the general meeting, which accepts it and to the undersigned notary who certifies it, on the basis of a copy of the minute of the ordinary general meeting of the 1st March 2002 including the balance sheet as at December 31, 2001.

## Fifth resolution

As a result of the forgoing resolutions the extraordinary general meeting resolves to amend article 3, first paragraph, of the Articles of Incorporation, which will from now on read as follows:

«Art. 3. paragraph 1. The subscribed capital of the company is fixed at three hundred seventy-two thousand euro (EUR 372,000.-), divided into one thousand (1,000) shares without par value.»

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the corporation are estimated at approximately two thousand one hundred (2,100.-) euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 15.20 p.m.

The undersigned Notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in French followed by a English translation. At the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French texts, the French text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing and intervening, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: E. Leclerc, M. Kapp, C. Tamble, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2002, vol. 518, fol. 78, case 12. – Reçu 360 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 10 janvier 2003.

J. Gloden.

(03755/213/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

# LWM, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 69.890.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(03756/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

### LIPARIS FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter. R. C. Luxembourg B 73.310.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue le 20 juin 2002

#### Troisième résolution

En remplacement d'un administrateur démissionnaire, Monsieur Marc Lamesch, l'assemblée désigne comme nouvel administrateur, Monsieur Guy Hornick, qui accepte son mandat pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale statutaire de 2005.

#### Quatrième résolution

En remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l., l'assemblée désigne comme nouveau commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., qui accepte son mandat pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale statutaire de 2005.

#### Sixième résolution

Après examen de la situation telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice 2001 et du bilan au 31 décembre 2001, desquels il résulte que les pertes sont supérieures à plus de la moitié du capital, l'assemblée décide du maintien de l'activité sociale de la société et reporte sa décision à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur le bilan au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 20 juin 2002.

Pour LIPARIS FINANCIERE S.A.

Signatures

Deux administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2003, vol. 578, fol. 66, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03782/045/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## SALENA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter. R. C. Luxembourg B 73.907.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 3 janvier 2003

### Troisième résolution

Après examen de la situation telle qu'elle ressort des comptes de l'exercice 2001 desquels il résulte que les pertes sont supérieures à plus de la moitié du capital, l'Assemblée Générale décide du maintien de l'activité sociale de la société et reporte sa décision à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur le bilan au 31 décembre 2002.

## Quatrième résolution

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et au Commissaire de Surveillance concernant l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice écoulé.

Luxembourg, le 3 janvier 2003.

SALENA HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 85, case 1. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03783/045/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## TRESIS FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter. R. C. Luxembourg B 79.175.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire en date du 12 novembre 2002

#### Troisième résolution

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs et au Commissaire de Surveillance concernant l'exécution de leurs mandats pendant l'exercice écoulé.

TRESIS FINANCIERE S.A. Société Anonyme E. Ries / C. Schmitz Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 85, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03784/045/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## ALLIED DOMECQ LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 71.407.

In the year two thousand and two, on the twentieth day of December.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie,

There appeared:

The company ALLIED DOMECQ LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. a company validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier,

duly represented by Maître Michel Bulach, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 18, 2002.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid company ALLIED DOMECQ LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l. is the sole member of the company ALLIED DOMECQ LUXEMBOURG, S.à r.l., which has its registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier, incorporated by a deed of the undersigned notary, on August 23, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 850 dated November 13, 1999, amended by a deed of Maître Alex Weber, notary public, residing in Bascharage, acting as deputy for the undersigned notary, on August 31, 1999, published in the Mémorial C number 879 dated November 23, 1999, and by a deed of Maître Marthe Thyes-Walch, notary public, residing in Luxembourg, acting as deputy for the undersigned notary, on August 14, 2002, published in the Mémorial C number 1,512 dated October 19, 2002.

Such appearing party, represented as hereabove stated, in its capacity as sole member of the company ALLIED DOMECQ LUXEMBOURG, S.à r.l., has requested the notary to state its following resolutions:

## First resolution

The sole member resolves to increase the corporate capital by the amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000) so as to bring it from its present amount of sixty-seven million eight hundred eighty-nine thousand five hundred Euro (EUR 67,889,500.-) represented by six hundred seventy-eight thousand eight hundred and ninety-five (678,895) corporate units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each to the amount of sixty-seven million nine hundred four thousand five hundred Euro (EUR 67,904,500.-) represented by six hundred seventy-nine thousand forty-five (679,045) corporate units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

## Second resolution

The sole member resolves to issue one hundred fifty (150) new corporate units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units. These corporate units are issued with an aggregate share premium of eighty-five thousand Euro (EUR 85,000.-).

# Subscription and Payment

The presaid company ALLIED DOMECQ LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., duly represented by Maître Michel Bulach, prenamed, declares to subscribe in its name and on its behalf for one hundred fifty (150) additional corporate units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each and with an aggregate share premium of eighty-five thousand Euro (EUR 85,000.-) and to make payment in full for such new corporate units by the contribution in cash of an amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-).

All these corporate units and the share premium have been fully paid in by the subscriber so that the amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) is at the free disposal of the company, as was certified to the notary executing this deed.

#### Third resolution

The sole member resolves to amend the first sentence of article 5 of the articles of incorporation which shall henceforth have the following wording:

«The subscribed capital is set at sixty-seven million nine hundred four thousand five hundred Euro (EUR 67,904,500), represented by six hundred seventy-nine thousand forty-five (679,045) corporate units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.»

### Fourth resolution

The sole member resolves to allocate an amount of one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-) from the share premium account to the legal reserve.

#### Expenses

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at three thousand Euro (EUR 3,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German translation; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

#### Es folgt die deutsche Fassung:

Im Jahre zweitausendundzwei, am zwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, mit Amtssitz in Luxemburg- Bonneweg,

Ist erschienen:

Die Gesellschaft ALLIED DOMECQ LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à.r.l., eine Gesellschaft, die rechtswirksam gemäss den Gesetzen von Luxembourg existiert, mit eingetragenem Sitz in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, vertreten durch Maître Michel Bulach, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 18. Dezember 2002.

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur Unterzeichnung durch die erschienene Person und den Notar dieser Urkunde zum Zwecke der Einregistrierung beigefügt.

Die vorgenannte Gesellschaft ALLIED DOMECQ LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à.r.l. ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft ALLIED DOMECQ LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit eingetragenem Sitz in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon Ier, gegründet durch eine Urkunde des unterzeichneten Notars, am 23. August 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 850 vom 13. November 1999, abgeändert durch eine Urkunde von Maître Alex Weber, mit Amtssitz in Bascharage, handelnd als Vertreter des unterzeichneten Notars, am 31. August 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 879 vom 23. November 1999 und abgeändert durch eine Urkunde von Maître Marthe Thyes-Walch, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg, handelnd als Vertreterin des unterzeichneten Notars, am 14. August 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1512 vom 19. Oktober 2002.

Die erschienene Partei, vertreten wie vorgenannt, ersucht, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft ALLIED DOMECQ LUXEMBOURG, S.à r.l., den Notar, folgende Beschlüsse aufzunehmen:

## Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst, das Kapital der Gesellschaft um den Betrag von fünfzehntausend Euro (EUR 15.000,-) zu erhöhen, um es vom jetzigen Betrag von siebenundsechzig Millionen achthundertneunundachtzigtausendfünfhundert Euro (EUR 67.889.500,-) eingeteilt in sechshundertachtundsiebzigtausendachthundertfünfundneunzig (678.895) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) auf den Betrag von siebenundsechzig Millionen neunhundertviertausendfünfhundert (EUR 67.904.500,-) Euro eingeteilt in sechshundertneunundsiebzigtausendfünfundvierzig (679.045) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-) zu erhöhen.

## Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst einhundertfünfzig (150) neue Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-), welche die gleichen Rechte und Pflichten haben, wie die bereits existierenden Geschäftsanteile, auszugeben. Diese Geschäftsanteile werden ausgegeben mit einem Gesamtemissionsaufgeld von fünfundachtzigtausend Euro (EUR 85.000,-).

# Zeichnung und Zahlung

Die vorgenannte Gesellschaft ALLIED DOMECQ LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à.r.l., vertreten durch Maître Michel Bulach, vorgenannt, erklärt in ihrem Namen und auf ihre Rechnung einhundertfünfzig (150) zusätzliche Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-), und mit einem Gesamtemissionsaufgeld von fünfundachtzigtausend Euro (EUR 85.000,-) zu zeichnen und die neuen Geschäftsanteile im Wege einer Bareinlage in Höhe von einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-) vollständig zu zahlen.

Alle Geschäftsanteile wurden vollständig eingezahlt durch die Zeichnerin, so dass der Betrag von einhunderttausend Euro (EUR 100.000,-) der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, wie dies dem handelnden Notar nachgewiesen wurde.

#### Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst, den ersten Satz des Artikels 5 der Satzung wie folgt neu zu fassen:

«Das gezeichnete Kapital beträgt siebenundsechzig Millionen neunhundertviertausendfünfhundert Euro (EUR 67.904.500,-) eingeteilt in sechshundertneunundsiebzigtausendfünfundvierzig (679.045) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).»

#### Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst, einen Betrag von eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-) vom Konto des Emissionsaufgeldes der gesetzlichen Reserve zufliessen zu lassen.

#### Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass der vorgenommenen Kapitalerhöhung entstehen, werden auf ungefähr dreitausend Euro (EUR 3.000,-) geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der vorgenannten erschienenen Person, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäss dem Wunsch derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, soll die englische Fassung massgebend sein.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum, wie Eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument der erschienenen Person vorgelesen wurde, hat diese mit dem Notar die Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Bulach, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 61, case 8. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier dem Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 10. Januar 2003.

T. Metzler.

(03780/222/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## ALLIED DOMECQ LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 71.407.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 janvier 2003.

Signature.

(03781/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## ACCUMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer. R. C. Luxembourg B 13.789.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 novembre 2002

1. Décès du Président du Conseil d'Administration de la société

Le conseil d'administration prend acte du décès de Monsieur Edmond Felgen, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, survenu en date du 29 septembre 2002.

2. Démission de Commissaire

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission comme commissaire avec effet immédiat de Monsieur Jean-Pierre Hardt.

3. Cooptation d'un nouvel administrateur

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de coopter avec effet immédiat, Monsieur Jean-Pierre Hardt, qui accepte, comme administrateur de la société.

4. Nomination du Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de nommer avec effet immédiat, Monsieur Charles-Louis Ackermann, qui accepte, comme Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kockelscheuer, le 7 novembre 2002.

Certifié sincère, véritable et conforme aux livres

C.-L. Ackermann / J.-P. Hardt

Président du conseil d'administration / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2003, vol. 578, fol. 75, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03972/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

## STEFAN S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 60.209.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 14/05/2002

L'Assemblée procède à la constitution de son bureau dont la Présidence revient à Madame Francesca Cottoni, Président d'Administration de la société, demeurant à L-3899 Foetz.

Celui-ci désigne comme secrétaire Madame Miriam Verrucci, Administrateur de société, demeurant à L-3899 Foetz. A été nommé en qualité de scrutateur Monsieur Robert Stamerra, administrateur de société, demeurant à L-3899 Foetz. Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose:

- que la présente Assemblée est l'Assemblée Générale Ordinaire de la société;
- que le capital social de EUR 31.250,- est entièrement représenté et qu'il n'y a pas lieu de dresser une liste de présence:
- que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour;
  - que cet ordre du jour est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- 2. Présentation et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes au 31/12/2001.
- 3. Décharge.
- 4. Affectation du résultat.
- 5. Nominations.
- 6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, l'ordre du jour est abordé et Monsieur le Président met aux voix les différents points y figurant.

L'Assemblée prend les décisions suivantes:

- 1. L'Assemblée approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- 2. L'Assemblée approuve le Bilan et le Compte Profits et Pertes tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'Administration.
  - 3. L'Assemblée donne décharge au Conseil d'Administration et au Commissaire.
  - 4. L'assemblée décide de reporter à nouveau le bénéfice de l'exercice 2001.
- 5. Le mandat des administrateurs venant à échéance lors de la présente assemblée, celle-ci décide de nommer pour une période de six années, Madame Myriam Verrucci administrateur-délégué et président du Conseil d'administration avec pouvoir de signature individuelle, Madame Francesca Cottoni administrateur et Monsieur Robert Stamerra administrateur.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

6. Le mandat de commissaire aux comptes venant à échéance lors de la présente assemblée décide de ne pas renouveler son mandat et de le remplacer par la société STYVES, S.à r.l., 8 rue Théodore de Wacquant L-3899 Foetz. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Foetz, le 14.5.2002

F. Cottoni / M. Verrucci / R. Stamerra

Les membres du bureau

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2003, vol. 169, fol. 98, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(03779/231/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## TREVISE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 57.315.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le Conseil d'Administration

En date du 11 novembre 2002, le Conseil d'Administration de TREVISE FUND prend acte de la démission de SUEZ LUX GLOBAL SERVICES S.A. en qualité d'Administrateur de la société, le 22 octobre 2002, et accepte la cooptation de Monsieur Antoine Gilson de Rouvreux, le 4 novembre 2002, en remplacement de SUEZ LUX GLOBAL SERVICES S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 89, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03862/005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## SAFILO CAPITAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 90.240.

#### **RECTIFICATIF**

Une erreur matérielle a été commise dans l'adresse d'un des administrateurs de SAFILO CAPITAL INTERNATIONAL S.A. Dans la rubrique «Administration» de l'extrait du registre de commerce, il faut biffer «Luxembourg» dans l'adresse suivante:

M. Luc de Vet, administrateur A, résidant au 2, Um Haff à L-1898 Luxembourg

et d'inscrire

«Kockelscheuer» afin de lire:

M. Luc de Vet, administrateur A, résidant au 2, Um Haff à L-1898 Kockelscheuer

Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour SAFILO CAPITAL INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 87, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03792/253/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

# VISION INFORMATIQUE S.A., Société Anonyme. (anc. VISION INFORMATIQUE, S.à r.l.)

Siège social: L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter. R. C. Luxembourg B 58.767.

L'an deux mille deux, le vingt décembre,

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée VISION INFOR-MATIQUE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter, constituée suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 avril 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 374 du 12 juillet 1997, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 58.767, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est composée de:

1.- VISION IT GROUP S.A., société anonyme, avec siège social à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Marc Urbany, ingénieur, demeurant à B-1050 Bruxelles, avenue Louise 244,

ici représenté par Monsieur Fabrice Verhaegen, directeur de sociétés, demeurant à B-5364 Schaltin, rue de Champion 7,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 20 décembre 2002,

propriétaire de quatre-vingt-cinq (85) parts sociales,

- 2.- Monsieur Frédéric Jourdain, gradué en informatique, demeurant à B-5310 Eghezee, Place de Mehaigne 20, ici représenté par Monsieur Fabrice Verhaegen, prénommé,
- en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 20 décembre 2002, propriétaire de dix (10) parts sociales
- propriétaire de dix (10) parts sociales,
- 3.- Monsieur Stéphane Ricour, licencié et maître en informatique, demeurant à B-5100 Namur, rue Vigneroule 41, ici représenté par Monsieur Fabrice Verhaegen, prénommé,
- en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 19 décembre 2002,

propriétaire de cinq (5) parts sociales.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, déclarent être les seuls associés de la société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir pris unanimément les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la valeur nominale des cent (100) parts sociales existantes de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) à vingt-cinq euros (EUR 25,-).

## Deuxième résolution

Les associés décident de remplacer les cent (100) parts sociales existantes par cinq cents (500) parts sociales, et de les attribuer aux associés proportionnellement à leur participation actuelle.

# Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de neuf cents euros (EUR 900,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à treize mille quatre cents euros (EUR 13.400,-), par la création et l'émission de trente-six (36) parts sociales nouvelles de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée:

- 1.- Monsieur François Vrancken, informaticien, demeurant à B-6960 Hanhay, rue du Doyare 3,
- 2.- Madame Aphrodite Tsikalakis, directrice commerciale, demeurant à B-6880 Bertrix, rue de Linglé 9,
- 3.- Monsieur Sébastien Schaeck, maître en informatique, demeurant à L-8238 Mamer, rue Pierre Krier-Becker 4A,
- 4.- Monsieur Michael Renotte, responsable administratif, demeurant à B-6880 Bertrix, rue de Linglé 9.

#### Intervention - Souscription - Libération

Sont alors intervenus:

a) Monsieur François Vrancken, prénommé,

ici représenté par Monsieur Michael Renotte, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 20 décembre 2002,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit intervenant, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire six (6) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune,

b) Madame Aphrodite Tsikalakis, prénommée,

ici représentée par Monsieur Michael Renotte, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 20 décembre 2002,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire huit (8) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune,

c) Monsieur Sébastien Schaeck, prénommé,

ici représenté par Monsieur Michael Renotte, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 20 décembre 2002,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit intervenant, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire treize (13) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune,

d) Monsieur Michael Renotte, prénommé.

Ledit intervenant déclare souscrire neuf (9) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Toutes les parts sociales nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de neuf cents euros (EUR 900,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

#### Quatrième résolution

Ensuite, les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de dix-huit mille sept cent soixante euros (EUR 18.760,-), pour le porter de son montant actuel de treize mille quatre cents euros (EUR 13.400,-) à trente-deux mille cent soixante euros (EUR 32.160,-), par incorporation de réserves, sans création de parts sociales supplémentaires, mais par augmentation de la valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à soixante euros (EUR 60,-) par part sociale.

Les associés décident d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée les associés existants, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

L'existence de ces réserves a été prouvée au notaire instrumentaire par la production du bilan arrêté au 31 décembre 2001.

## Cinquième résolution

Ensuite, les associés, à savoir VISION IT GROUP S.A., Monsieur Frédéric Jourdain, Monsieur Stéphane Ricour, Monsieur François Vrancken, Madame Aphrodite Tsikalakis, Monsieur Sébastien Schaeck et Monsieur Michael Renotte, par leurs représentants prénommés, décident unanimément de transformer la société à responsabilité limitée en société anonyme sous la dénomination de VISION INFORMATIQUE S.A., étant entendu que cette transformation n'est accompagnée d'aucun changement des bases essentielles du pacte social.

Il résulte d'un rapport établi par un réviseur d'entreprises indépendant, à savoir LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, en date du 18 décembre 2002, que la valeur de la société à responsabilité limitée à transformer en société anonyme est au moins égale au montant du capital minimum exigé par la loi.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«A notre avis, la valeur de la société à responsabilité limitée VISION INFORMATIQUE, S.à r.l. à transformer en Société Anonyme est, après augmentations du capital par incorporation de bénéfices reportés et par apport en numéraire, d'au moins la valeur du capital social minimum pour une société anonyme, en l'occurrence 31.000,- EUR.»

Ce rapport, signé ne varietur, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

#### Sixième résolution

L'assemblée décide de remplacer les cinq cent trente-six (536) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, par cinq cent trente-six (536) actions d'une valeur nominale de soixante euros (EUR 60,-) chacune.

En conséquence, les cinq cent trente-six (536) actions sont réparties comme suit:

1 VISION IT GROUP S.A., prénommée, quatre cent vingt-cinq actions	425
2 Monsieur Frédéric Jourdain, prénommé, cinquante actions	50
3 Monsieur Stéphane Ricour, prénommé, vingt-cinq actions	25
4 Monsieur François Vrancken, prénommé, six actions	6
5 Madame Aphrodite Tsikalakis, prénommée, huit actions	8
6 Monsieur Sébastien Schaeck, prénommé, treize actions	13
7 Monsieur Michael Renotte, prénommé, neuf actions	9
Total: cinq cent trente-six actions	536

## Septième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Didier Beka, gradué en informatique, demeurant à B-Fleurus, Monsieur Frédéric Jourdain et Monsieur Stéphane Ricour, prénommés, de leurs fonctions de gérants de la société et de leur accorder décharge pleine et entière.

#### Huitième résolution

L'assemblée décide la refonte complète des statuts, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1**er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VISION INFORMATIQUE S.A. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prestation de services, l'achat et la vente de matériel électrique, électronique et informatique, comprenant des licences et des softwares, ainsi que la prestation de services, la formation et le développement dans le domaine informatique.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières et de services pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement tant sur le marché national qu'international.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille cent soixante euros (EUR 32.160,-), divisé en cinq cent trente-six (536) actions de soixante euros (EUR 60,-) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président du conseil est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

- Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de juin de chaque année, à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Neuvième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Frédéric Jourdain, gradué en informatique, demeurant à B-5310 Eghezee, Place de Mehaigne 20,
- b) Monsieur Stéphane Ricour, licencié et maître en informatique, demeurant à B-5100 Namur, rue Vigneroule 41,
- c) Monsieur Philippe Muffat, «chief financial officer», demeurant à CH-1291 Commugny, Chemin de la Faucille 18,
- d) Monsieur Marc Urbany, ingénieur, demeurant à B-1050 Bruxelles, avenue Louise 244.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer président du conseil d'administration, Monsieur Marc Urbany, prénommé.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en deux mille huit.

## Dixième résolution

Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en deux mille huit.

## Onzième résolution

Conformément aux dispositions de l'article six des statuts, est nommé administrateur-délégué: Monsieur Frédéric Jourdain, prénommé.

#### Douzième résolution

Le siège social est établi à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

## Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

## Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de ce qui précède, est évalué à mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Verhaegen, M. Renotte, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 17CS, fol. 1, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

E. Schlesser.

(03788/227/218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

# VISION INFORMATIQUE S.A., Société Anonyme. (anc. VISION INFORMATIQUE, S.à r.l.)

Siège social: L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

R. C. Luxembourg B 58.767.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

E. Schlesser.

(03789/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## FINANCIAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 34, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 50.689.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour compte de FINANCIAL ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. FIDUPLAN S.A.

(03795/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## NETRUNNER EUROPE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 47.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 82, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(03846/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## FOSTO FINANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 50.613.

Les membres du conseil d'administration de la société FOSTO FINANCE S.A., à savoir:

- Monsieur José-Marc Vincentelli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président,
- Monsieur Carlo lantaffi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur,
- Monsieur Raffaele Gentile, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur,

déclarent avoir démissionné de leur poste d'administrateur de la société FOSTO FINANCE S.A. avec effet immédiat en date du 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-M. Vincentelli / C. lantaffi / R. Gentile.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 72, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(04014/058/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

# FOSTO FINANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 50.613.

Par la présente, BANCA DI ROMA INTERNATIONAL S.A. déclare avoir dénoncé avec effet immédiat en date du 6 janvier 2003, la domiciliation du siège social de la société anonyme FOSTO FINANCE S.A., au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANCA DI ROMA INTERNATIONAL

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 72, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(04015/058/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

## FOSTO FINANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 50.613.

Monsieur Claude Weis, comptable, demeurant à L-Luxembourg, déclare avoir démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société FOSTO FINANCE S.A. avec effet immédiat, en date du 6 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Weis.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 72, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(04016/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

## **NURTAB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 39.390.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour compte de NURTAB S.A.

FIDUPLAN S.A.

(03796/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## **NURTAB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 39.390.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour compte de NURTAB S.A.

FIDUPLAN S.A.

(03797/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## **NURTAB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 39.390.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour compte de NURTAB S.A.

FIDUPLAN S.A.

(03798/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

#### **NURTAB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 39.390.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 80, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour compte de NURTAB S.A.

FIDUPLAN S.A.

(03799/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## NURTAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 39.390.

Extrait de l'Assemblée générale ordinaire du 24 octobre 2002 statuant sur les comptes annuels 1998 à 2001

L'assemblée approuve les bilans et les Comptes de Profits et Pertes au 31 décembre 1998 à 2001 clôturant avec les pertes suivantes:

1998	4.413.700
1999	2.385.848
2000	12.515.976
2001	5.413.680

et décide d'affecter les résultats comme suit:

Pour compte de NURTAB S.A.

FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 80, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03800/752/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## KESTREL S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer. R. C. Luxembourg B 76.623.

In the year two thousand two,

On the twenty-seventh of December,

Before Us Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg société anonyme KESTREL S.A., having its registered office in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R. C. Luxembourg Number B 76.623, incorporated by a deed of Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher, on the 28th of June 2000, published in the Mémorial C  $N^{\circ}$  801 on the 2nd of November 2000,

modified by a deed of the undersigned notary, on the 20th of December 2001, published in the Mémorial C, number 603 on the 18th of April 2002.

The extraordinary general meeting is opened at 03.25 p.m. by Mr Eric Leclerc, employé privé, residing professionally in Luxembourg, acting as chairman.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Christiane Tamble, employée privée, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Martine Kapp, employée privée, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted the Chairman declares and requests the notary to state that:

- I) The agenda of the meeting is the following:
- 1. Fixing of a par value of ten (10.-) Euro per share.
- 2. Reduction of the corporate capital by an amount of twenty thousand (20,000.-) Euro in order to reduce the corporate capital from thirty-one thousand (31,000.-) Euro to eleven thousand (11,000.-) Euro by absorption of losses.

Cancellation of 2,000 shares of a par value of ten (10.-) Euro per share.

3. Increase of the share capital by an amount of twenty thousand (20,000.-) Euro in order to raise it from its amount of eleven thousand (11,000) to thirty-one thousand (31,000.-) Euro by the issuance of 2,000 new shares of a par value of ten (10.-) Euro per share.

Waiver of his preferential subscription right to the new shares by two of the existing shareholders.

Fixing of an issuance premium of four hundred fifteen (415.-) Euro per new share payable together with the subscription price of the new shares.

Subscription of the 2,000 new shares with a par value of ten (10.-) Euro per share, and payment of the new shares and of the total issuance premium of eight hundred thirty thousand (830,000.-) Euro by Mr Jorma Jaakko Ollila by the conversion of an uncontested, current and immediately exercisable loan against KESTREL S.A., granted by Mr Jorma Jaakko Ollila to KESTRAL S.A., into share capital of twenty thousand (20,000.-) Euro of KESTREL S.A., and into an issuance premium of eight hundred thirty thousand (830,000.-) Euro.

Assignment of the issuance premium to a reserve called «Issuance premium».

- 4. Amendment of the first and fourth paragraphs of article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:
- Art. 5. paragraph 1. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten euro (10.-) per share.
- Art. 5. paragraph 4. For the period foreseen below, the authorised capital is fixed at one hundred thousand euro (100,000.-) to be divided into ten thousand (10,000) shares with a par value of ten euro (10.-) per share.
- II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of shares owned by the shareholders are shown on an attendance-list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the attendance-list that all the shares are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to fix the par value at ten (10.-) euro per share.

#### Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to reduce the corporate capital by an amount of twenty thousand (20,000.-) euro in order to reduce the corporate capital from thirty-one thousand (31,000.-) euro to eleven thousand (11,000.-) euro by absorption of losses.

As a result of the foregoing resolution the extraordinary general meeting resolves to cancel 2,000 shares of a par value of ten (10.-) euro per share.

## Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the share capital by an amount of twenty thousand (20,000) euro in order to raise it from its amount of eleven thousand (11,000.-) euro to thirty-one thousand (31,000.-) euro by the issuance of 2,000 new shares of a par value of ten (10.-) euro per share and to fix an issuance premium of four hundred fifteen (415.-) euro per new share payable together with the subscription price of the new shares.

Two of the existing shareholders, represented as here before indicated in the attendance list, waive their preferential subscription rights to the new shares.

The meeting having acknowledged the waiver of their preferential subscription rights by these two existing shareholders, resolves to accept the existing shareholder Mr Jorma Jaakko Ollila, residing at Espoo, Finland, to the subscription of the two thousand (2,000) new shares.

## Subscription - Payment

Thereupon Mr Jorma Jaakko Ollila, prenamed, represented as indicated in the attendance list, declares to subscribe to the capital increase of twenty thousand (20,000.-) euro together with the amount of eight hundred thirty thousand (830,000.-) euro as issuance premium;

Mr Jorma Jaakko Ollila declares to pay full up the capital increase of twenty thousand (20,000.-) euro and the issuance premium of eight hundred thirty thousand (830,000.-) euro, by the transfer and conversion into share capital of the company KESTREL S.A. for an amount of twenty thousand (20,000.-) euro and into the issuance premium for an amount of eight hundred thirty thousand (830,000.-) euro of an uncontested, current and immediately exercisable loan which the shareholder Mr Jorma Jaakko Ollila, prenamed, has granted to the company KESTREL S.A.

The conversion of the loan is the subject of a report drawn up on 19th December 2002, by the independent réviseur d'entreprises HRT REVISION, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg, according to articles 26-1 and 31-1 of the law of August 10, 1915, on commercial companies as amended; the report concludes as follows:

«Conclusion

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

- 1. l'apport est décrit de façon claire et précise;
- 2. le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances;
- 3. la créance de EUR 850.000,- est certaine, liquide et exigible et peut être convertie pour augmenter le capital de KESTREL S.A. de EUR 20.000,- par l'émission de 2.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 830.000,-»

A copy of the foregoing report of the réviseur d'entreprises, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The meeting recognizes that the total capital increase has been duly realized according to the foregoing manner.

The meeting resolves that the issuance premium of the amount of eight hundred thirty thousand (830,000.-) euro will be assigned to a reserve called «Issuance premium».

### Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions the extraordinary general meeting resolves to amend the first and fourth paragraphs of article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

- Art. 5. paragraph 1. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten euro (10.-) per share.
- Art. 5. paragraph 4. For the period foreseen below, the authorised capital is fixed at one hundred thousand euro (100,000.-) to be divided into ten thousand (10,000) shares with a par value of ten euro (10.-) per share.

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the corporation are estimated at approximately twelve thousand (12,000.-) euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at  $03.45\ p.m.$ 

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary the original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux,

Le vingt-sept décembre,

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme luxembourgeoise KESTREL S.A., ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, R. C. Luxembourg numéro B 76.623, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 28 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 801 du 2 novembre 2000,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 603 du 18 avril 2002.

La séance est ouverte à 15.25 heures, sous la présidence de Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christiane Tamble, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1. Fixation de la valeur nominale à dix euros (10,-) par action.
- 2. Réduction du capital social d'un montant de vingt mille euros (20.000,-) pour le diminuer de son montant de trente et un mille euros (31.000,-) à onze mille euros (11.000,-), par absorption de pertes.

Annulation de 2.000 actions d'une valeur nominale de dix euros (10,-) par action.

3. Augmentation du capital social d'un montant de vingt mille euros (20.000) pour le porter de son montant de onze mille euros (11.000) à trente et un mille euros (31.000,-) par l'émission de 2.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,-) par action.

Renonciation à leurs droits de souscription préférentiel aux actions nouvelles par deux actionnaires existants.

Fixation d'une prime d'émission de quatre cent quinze euros (415,-) par action nouvelle payable ensemble avec le prix de souscription des actions nouvelles.

Souscription des 2.000 actions d'une valeur nominale de dix euros (10,-) par action, et libération des actions nouvelles et de la totalité de la prime d'émission de huit cent trente mille euros (830.000,-) par Monsieur Jorma Jaakko Ollila, par transformation d'un prêt certain liquide et exigible que l'actionnaire Monsieur Jorma Jaakko Ollila possède contre KESTREL S.A. pour un montant de vingt mille (20.000,-) euros en capital social et pour un montant de huit cent trente mille (830.000,-) euros comme prime d'émission.

Affectation de la prime d'émission à une réserve appelé «Prime d'émission».

- 4. Modification des premier et quatrième paragraphes de l'article 5 des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:
- **Art. 5. paragraphe 1.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euro (31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euro (10,-) chacune.
- **Art. 5. paragraphe 4.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cent mille euro (100.000,-) qui sera représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix euro (10,-) chacune.
- II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signé par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer la valeur nominale à dix euros (10,-) par action.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social d'un montant de vingt mille (20.000,-) euros pour le diminuer de son montant de trente et un mille (31.000,-) euros à onze mille (11.000,-) euros, par absorption de pertes.

L'assemblée générale extraordinaire décide d'annuler 2.000 actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune.

#### Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social d'un montant de vingt mille (20.000,-) euros pour le porter de son montant de onze mille (11.000,-) euros à trente et un mille (31.000,-) euros par l'émission de 2.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros par action et de fixer une prime d'émission de quatre cent quinze (415,-) euros par action nouvelle payable ensemble avec le prix de souscription des actions nouvelles.

Deux actionnaires existants, représentés comme il est indiqué ci-avant sur la liste de présence, renoncent à leurs droits de souscription préférentiel aux actions nouvelles.

L'assemblée générale ayant pris acte de la renonciation de ces deux actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel, décide d'admettre Monsieur Jorma Jaakko Ollila, demeurant à Espoo, Finlande, à la souscription des 2.000 actions nouvelles.

#### Souscription et libération

Ensuite Monsieur Jorma Jaakko Ollila, prénommé, représenté par comme indiqué sur la liste de présence, déclare souscrire l'augmentation de capital de vingt mille (20.000,-) euros ensemble avec la prime d'émission de huit cent trente mille (830.000,-) euros;

Monsieur Jorma Jaakko Ollila déclare libérer intégralement l'augmentation de capital de vingt mille (20.000,-) euros et la prime d'émission de huit cent trente mille (830.000,-) euros par l'apport et la conversion en capital social de la société KESTREL S.A., pour un montant de vingt mille (20.000,-) euros et d'une prime d'émission pour un montant de huit cent trente mille (830.000,-) euros, d'un prêt certain, liquide et immédiatement exigible que l'actionnaire Monsieur Jorma Jaakko Ollila, prenommé, a accordé à la société KESTREL S.A.

L'apport de ce prêt a fait l'objet d'un rapport établi le 19 décembre 2002 par le réviseur d'entreprises indépendant HRT REVISION, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, conformément à l'article 26-1 et l'article 31-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; ce rapport conclut comme suit:

«Conclusion

A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que:

- 1. l'apport décrit de façon claire et précise.
- 2. le mode d'évaluation est approprié dans les circonstances.
- 3. la créance de EUR 850.000,- est certaine, liquide et exigible et peut être convertie pour augmenter le capital de KESTREL S.A. de EUR 20.000,- par l'émission de 2.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune, assortie d'une prime d'émission de EUR 830.000,-»

Une copie du prédit rapport de réviseur d'entreprises restera après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

L'assemblée générale extraordinaire constate que toute l'augmentation de capital se trouve dûment réalisée de la manière ci-avant exposé.

L'assemblée générale extraordinaire décide que la prime d'émission de huit cent trente mille (830.000) euros sera affecté à une réserve appelée «Prime d'émission».

#### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précède l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les premier et quatrième paragraphes de l'article cinq (5) des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

- Art. 5. paragraphe 1. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune.
- **Art. 5. paragraphe 4.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cent mille (100.000) euros qui sera représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge, sont estimés à douze mille (12.000,-) euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.45 heures.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétations donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Leclerc, M. Kapp, C. Tamble, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2002, vol. 518, fol. 79, case 1. – Reçu 8.500 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 13 janvier 2003.

J. Gloden.

(03753/213/226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

#### KESTREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 76.623.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(03754/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## MESSINA PAOLO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlange-sur-Mess, route de Mondercange.

R. C. Luxembourg B 32.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 82, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2003.

Signature.

(03847/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

# TEC EQUIPMENTS S.A., Société Anonyme. (anc. TEC EQUIPMENTS, S.à r.l.)

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7a, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 51.186.

L'an deux mille deux, le vingt décembre,

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

#### Ont comparu:

- 1.- Monsieur Claude Klemann, technicien, demeurant à Luxembourg,
- 2.- Monsieur Serge Kraus, indépendant, demeurant à Soleuvre,
- ici représenté par Monsieur Claude Klemann, prénommé,
- en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 19 décembre 2002,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

3.- Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant à Luxembourg,

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont déclaré et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- 1. Monsieur Claude Klemann, prénommé, est le seul associé de la société à responsabilité limitée TEC EQUIPMENTS, S.à r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 7a, rue de Bitbourg, constituée suivant acte notarié du 9 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 408 du 26 août 1995, modifiée suivant acte notarié du 23 août 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 3 du 4 janvier 1997, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 51.186, au capital social de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf virgule trente-cinq euros (EUR 24.789,35).
- 2. Monsieur Claude Klemann et Monsieur Serge Kraus, prénommés, agissant en leurs qualités de gérants de la société à responsabilité limitée TEC EQUIPMENTS, S.à r.l., déclarent accepter au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933, concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code Civil la cession de cent (100) parts sociales, en date du 15 décembre 2000 par Monsieur Claude Klemann, prénommé à Monsieur Armand Distave, prénommé.
  - 3. La répartition des parts sociales est dès lors la suivante:
- 4. Les associés Monsieur Claude Klemann et Monsieur Armand Distave, prénommés, décident de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) parts sociales.
- 5. Ensuite, les associés décident unanimément d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent dix virgule soixante-cinq euros (EUR 210,65), pour le porter de son montant actuel de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt neuf virgule trente-cinq euros (EUR 24.789,35) à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), sans création de parts sociales nouvelles, par incorporation de réserves reportées.

Ces réserves résultent d'un rapport de réviseur d'entreprises, établi par LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, en date du 18 décembre 2002.

L'augmentation de capital ci-avant décidée de deux cent dix virgule soixante-cinq euros (210,65) est souscrite par les associés existants, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

6. Ensuite, les associés décident unanimément d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) à cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000,-), par la création et l'émission de six mille (6.000) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, par incorporation de réserves reportées.

Ces réserves résultent du prédit rapport du réviseur d'entreprises.

Les six mille (6.000) parts sociales nouvelles sont souscrites par les associés actuels au prorata de leur participation actuelle dans le capital social, c'est-à-dire que:

- Monsieur Claude Klemann, prénommé, déclare souscrire cinq mille quatre cents (5.400) parts sociales nouvelles,
- Monsieur Armand Distave, prénommé, déclare souscrire six cents (600) parts sociales nouvelles.
- 7. Les associés décident de fixer la valeur nominale des parts sociales à vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
- 8. Comme suite de ce qui précède, Monsieur Claude Klemann et Monsieur Armand Distave, prénommés, décident unanimément de modifier l'article cinq des statuts de la société comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000,-), représenté par sept mille parts sociales (7.000) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les sept mille (7.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

9. Les associés décident unanimément de transformer la société à responsabilité limitée en société anonyme sous la dénomination de TEC EQUIPMENTS S.A., étant entendu que cette transformation n'est accompagnée d'aucun changement des bases essentielles du pacte social.

Il résulte du prédit rapport du réviseur d'entreprises, que la valeur de la société à responsabilité limitée à transformer en société anonyme est au moins égale au montant de son capital.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«A notre avis, la valeur de la société à responsabilité limitée TEC EQUIPMENTS, S.à r.l., à transformer en société anonyme, est, après les opérations décrites ci-dessus au moins égale à 175.000,- EUR, soit son capital social.»

Ce rapport, signé ne varietur, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

- 10. Les associés décident unanimément d'accepter la démission de Monsieur Serge Kraus et de Monsieur Claude Klemann, prénommés, de leurs fonctions de gérants de la société et de leur accorder décharge pleine et entière.
- 11. Les associés décident unanimément de remplacer les sept mille (7.000) parts sociales par sept mille (7.000) actions.
  - 12. Les associés décident unanimément la refonte complète des statuts, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:
  - Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de TEC EQUIPMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet tous genres d'installations électriques et de câblages informatiques.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent soixante-quinze mille euros (EUR 175.000,-), divisé en sept mille (7.000) actions de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révo-

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procédera à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

- Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de mai de chaque année, à 11.00 heures au siège social à Luxembourg ou à tout endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

- **Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.
  - 13. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Rudy Klemann, ingénieur industriel, demeurant à Dudelange,
- b) Monsieur Claude Klemann, technicien, demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué,
- c) Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille huit.

14. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille huit.

#### Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

## Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de ce qui précède, est évalué à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Klemann, A. Distave, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 17CS, fol. 1, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2003.

E. Schlesser.

(03793/227/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

# TEC EQUIPMENTS S.A., Société Anonyme. (anc. TEC EQUIPMENTS, S.à r.l.)

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7a, rue de Bitbourg. R. C. Luxembourg B 51.186.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2003.

E. Schlesser.

(03794/227/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

# FEGON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 72.287.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 578, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Signature.

(03852/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## ST ESPRIT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 63.001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 577, fol. 78, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Signature.

(03855/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## **BCB & PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 5, place Winston Churchill. R. C. Luxembourg B 83.095.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue au siège social le 23 décembre 2002

Sont présents ou représentés:

- Monsieur Stephan Zeiss, administrateur-délégué
- Monsieur Michel A. Bosshard, administrateur

La réunion du conseil est ouverte sous la présidence de Stephan Zeiss à 14.00. Le président constate que la réunion a été valablement convoquée et que les administrateurs ont une parfaite connaissance de l'ordre du jour. La réunion est ainsi valablement constituée et apte à délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Le conseil fait part de la triste nouvelle concernant le décès du collègue et administrateur-délégué Monsieur André Gavin survenu le 14 décembre 2002. Afin de combler la vacance ainsi créée, le président propose d'appeler au poste d'administrateur Monsieur Jean-Marc Bourgeois, de résidence à Strassen.

Après avoir délibéré, la réunion prend les résolutions suivantes:

- De coopter Monsieur Jean-Marc Bourgeois, de résidence à Strassen, au poste d'administrateur. Monsieur Jean-Marc Bourgeois terminera le mandat de Monsieur André Gavin, décédé. La décharge à donner au défunt Monsieur Gavin pour sa gestion ainsi que la cooptation de Monsieur Jean-Marc Bourgeois seront soumises à la prochaine assemblée générale.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

S. Zeiss / M. A. Bosshard.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2003, vol. 578, fol. 93, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03994/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

## **BCB & PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 5, place Winston Churchill. R. C. Luxembourg B 83.095.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 23 décembre 2002

Il a été décidé à l'unanimité des voix présentes de coopter Monsieur Jean-Marc Bourgeois, de résidence à Strassen, au poste d'administrateur. Monsieur Jean-Marc Bourgeois terminera le mandat d'administrateur de Monsieur André Gavin, décédé le 14 décembre 2002. La cooptation de Monsieur Jean-Marc Bourgeois sera soumise à la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 10 janvier 2003.

Pour extrait sincère et conforme

ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2003, vol. 578, fol. 93, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03995/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

## VISION IT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter. R. C. Luxembourg B 82.344.

L'an deux mille deux, le vingt décembre,

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VISION IT GROUP S.A., avec siège social à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas, Welter, constituée sous la dénomination de AUDILOG BENELUX S.A., suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1151 du 12 décembre 2001, modifié suivant acte reçu par le même notaire Baden, en date du 29 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 464 du 22 mars 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 82.344.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Fabrice Verhaegen, directeur de société, demeurant à B-Schaltin,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michael Renotte, employé privé, demeurant à B-Bertrix.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Libération de la partie du capital social non libérée lors de la constitution de la société.
- 2. Acceptation de la démission de quatre administrateurs.
- 3. Nomination de nouveaux administrateurs.
- 4. Révocation du commissaire aux comptes.
- 5. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale constate que, lors de la constitution de la société, le 18 mai 2001, le capital social de cent cinquante-neuf mille euros (EUR 159.000,-) n'avait été libéré que partiellement, à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de trente-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 39.750,-) se trouvait à la libre disposition de la société.

L'assemblée constate que les actionnaires ont libéré à l'instant même le solde au montant de cent dix-neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 119.250,-) par abandon de créances des actionnaires sur la société, à concurrence d'un montant total de cent dix-neuf mille deux cent cinquante euros (EUR 119.250,-).

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification dressé par un réviseur indépendant, à savoir LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, et dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de la libération qui correspond au moins à la valeur du capital souscrit non encore libéré au 30 septembre 2002, soit 119 250 - FUR »

Ce rapport, de vérification, paraphé ne varietur, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

# Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs suivants:

- a) Monsieur Pascal Grosse, directeur, demeurant à B-5540 Hastien, 44, rue de Givet,
- b) Monsieur Christian Lucion, directeur, demeurant à F-54280 Moncel-sur-Seille, 3, avenue de la Gare,
- c) Monsieur Vladimir Waksman, ingénieur, demeurant à F-78180 Montigny-le-Bretonneux, 13, rue Fauckner,
- d) Monsieur Gérard Bachelier, ingénieur, demeurant à F-78370 Plaisir, 56, Chemin de la Relativité, et de leur accorder décharge pleine et entière.

Monsieur Marc Urbany, ingénieur, demeurant à B-1050 Bruxelles, 244, avenue Louise, reste administrateur.

# Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- a) Monsieur Philippe Muffat, «chief financial officer», demeurant à CH-1291 Commugny, Chemin de la Faucille 18,
- b) Monsieur Fabrice Verhaegen, directeur de société, demeurant à B-5364 Schaltin, rue de Champion 7.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer président du conseil d'administration, Monsieur Marc Urbany, prénommé, lequel est aussi confirmé dans sa fonction d'administrateur-délégué.

#### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer la société HRT REVISION, S.à r.l., avec siège social à L-1254 Luxembourg, 332, rue J.-P. Brasseur, de ses fonctions de commissaire aux comptes, et de lui accorder décharge pleine et entière.

L'assemblée décide de nommer en son remplacement la société à responsabilité limitée LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Verhaegen, M. Galowich, M. Renotte, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 17CS, fol. 1, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

E. Schlesser.

(03785/227/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## SCHILTZ-IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 1, avenue des Bains.

L'an deux mille deux, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

Jean-Pierre Schiltz, agent immobilier, demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains, 1, avenue des Bains, et

Brigitte Diederich, employée privée, demeurant à L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue St Michel.

Seuls et uniques associés de SCHILTZ-IMMO, S.à r.l., avec siège social à L-5637 Mondorf-les-Bains, 2, rue St Michel, constituée suivant acte du notaire Tom Metzler de Luxembourg-Bonnevoie du 8 mai 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 395 du 18 octobre 1991, modifié suivant acte du notaire Alphonse Lentz de Remich du 9 janvier 1996, publié au susdit Mémorial C, numéro 151 du 27 mars 1996.

Lesquels comparants se réunissent en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils décident de fixer le siège de la société à Mondorf-les-Bains.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précèdent ils décident de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts et lui donnent dorénavant la teneur suivante:

«Art. 2. 1er alinéa. Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains.»

Troisième résolution

Ils fixent l'adresse de la société à L-5610 Mondorf-les-Bains, 1, avenue des Bains.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte. Signé: J.-P. Schiltz, B. Diederich, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 3 janvier 2003, vol. 466, fol. 45, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 14 janvier 2003.

R. Arrensdorff.

(04033/218/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

## SCHILTZ-IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 1, avenue des Bains.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

(04034/218/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

# SAKAU (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel. R. C. Luxembourg B 34.733.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and two, on the twenty-third of December. Before Maître Camille Mines, notary residing in Capellen (Grand-Duchy of Luxembourg).

## There appeared:

for an extraordinary general meeting of the sole shareholder of the company SAKAU (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, with registered office at 87, Allée Leopold Goebel, L-1635 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 34.733, (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the notary Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, on August 22nd, 1990, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - n° 63 of February 12th, 1991:

NORDEA BANK FINLAND Plc, with registered office at FIN-00020 Nordea, Sörnäistenkatu 1, being the sole share-holder of the Company,

hereby represented by Mr Heikki Kähäri, consultant, residing in Hostert, by virtue of a power of attorney under private seal, given in Helsinki on December 17, 2002 (the «Proxy»).

A copy of the Proxy, having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

NORDEA BANK FINLAND Plc, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- 1. that NORDEA BANK FINLAND Plc is the sole shareholder of the Company
- 2. that NORDEA BANK FINLAND Plc has decided to dissolve the Company with immediate effect;
- 3. that the capital of the Company is set at EUR 7,684,699.27 (seven million six hundred eighty four thousand six hundred ninety-nine Euros and twenty-seven Cents; or LUF 310,000,000.-) divided into 310,000 (three hundred and ten thousand) shares, having a par value of EUR 24.7893 (twenty-four Euros and seventy-eight and ninety-three-hundredth Cents; or LUF 1,000.-) each;
- 4. that NORDEA BANK FINLAND Plc, in its capacity of liquidator of the Company, declares that all the Company's liabilities have been settled (it being understood that all liabilities are hereby transferred to NORDEA BANK FINLAND Plc),
- 5. that NORDEA BANK FINLAND Plc, declares that it will hereby take over all liabilities and assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;
  - 6. that the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;
  - 7. that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and
- 8. that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at L-6996 Hostert, 31, rue du Scheid.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le 23 décembre.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

pour l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société SAKAU (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, ayant son siège social au 87, Allée Leopold Goebel, L-1635 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34.733 (la «Société»), constituée par acte du notaire Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 22 août 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - n° 63 du 12 février 1991,

NORDEA BANK FINLAND Plc, établie et ayant son siège social à FIN-00020 Nordea, Sörnäistenkatu 1, étant l'associé unique de la Société,

ici représentée par Monsieur Heikki Kähäri, consultant, demeurant à Hostert, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Helsinki en date du 17 décembre 2002,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

NORDEA BANK FINLAND Plc, représentée comme il est dit ci-dessus, a exposé au notaire et l'a prié d'acter que:

- 1. NORDEA BANK FINLAND Plc est l'associé unique de la Société,
- 2. NORDEA BANK FINLAND Plc a décidé de liquider la Société avec effet immédiat,
- 3. Le capital social de la Société s'élève à EUR 7.684.699,27 (sept millions six cent quatre-vingt quatre mille six cent quatre-vingt dix-neuf Euros et vingt-sept centimes; ou LUF 310.000.000,-) divisé en 310.000 (trois cent dix mille) actions

ayant chacune une valeur nominale de EUR 24,7893 (vingt-quatre euros et soixante dix-huit et quatre-vingt-treize centièmes cent; ou LUF 1.000,-);

- 4. NORDEA BANK FINLAND Plc, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif de la société est réglé (étant entendu que tout le passif est par la présente transféré à NORDEA BANK FINLAND Plc);
- 5. NORDEA BANK FINLAND Plc, déclare qu'elle reprend par la présente tout le passif et actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;
  - 6. La Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée,
  - 7. NORDEA BANK FINLAND Plc donne pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat; et
- 8. que les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans à L-6996 Hostert, 31, rue du Scheid.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la comparante, qui a requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire, qui comprend et parle l'anglais. Le présent acte en langue anglaise est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Signé: H. Kähäri, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 23 décembre 2002, vol. 426, fol. 63, case 9. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 13 janvier 2003.

C. Mines.

(03802/225/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

#### PLASTIFORM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach. R. C. Luxembourg B 63.622.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 577, fol. 78, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Signature.

(03856/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## **TECNOPAC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach. R. C. Luxembourg B 63.002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2002, vol. 577, fol. 78, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Signature.

(03857/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## LUXCELLENCE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 39, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 64.695.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le Conseil d'Administration

En date du 20 novembre 2002, le Conseil d'Administration de LUXCELLENCE a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Roland Dillien de sa fonction d'administrateur de la SICAV LUXCELLENCE au 30 septembre 2002;
- de coopter Madame Sandrine Leclercq avec effet au 30 septembre 2002 en qualité d'administrateur de la SICAV LUXCELLENCE en remplacement de Monsieur Roland Dillien, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 89, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03863/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## MATUSO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 71.081.

Il est porté à la connaissance de tous que le siège de MATUSO S.A. est dénoncé à partir du 10 septembre 2002.

T. Backer.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2002, vol. 576, fol. 89, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03858/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## AMERICAN EXPRESS WORLD EXPRESS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 8 janvier 2003

En date du 8 janvier 2003, le Conseil d'Administration a décidé:

- de prendre acte de la démission de M. Piero Grandi de sa fonction d'administrateur de la Sicav en date du 10 décembre 2002.
- de coopter Monsieur Jean Claude Wolter comme membre du Conseil d'Administration avec effet au 3 janvier 2003, en remplacement de M. Piero Grandi, démissionnaire.

La prochaine Assemblée Générale des Actionnaires procédera à son élection définitive.

Luxembourg, le 8 janvier 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 89, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03865/005/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## ALEMAN, CORDERO, GALINDO & LEE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 31.908.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2003, vol. 578, fol. 92, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

(04062/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

## ALEMAN, CORDERO, GALINDO & LEE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 31.908.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg en date du 18 décembre 2002

Les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2001 ont été approuvés par l'Assemblée Générale.

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Les mandats de Monsieur Jaime E. Aleman (Avocat) avec adresse professionnelle à East Street 53rd, Swiss Bank Building, 2nd floor, Marbella, Panama, Republic of Panama, Monsieur Anibal Galindo (Avocat), avec adresse professionnelle à East Street 53rd, Swiss Bank Building, 2nd floor, Marbella, Panama, Republic of Panama, Madame Chantal Keereman (Juriste), avec adresse professionnelle à L-2661 Luxembourg au 44, rue de la Vallée, Monsieur Camille J. Paulus (Conseil Economique) avec adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg au 73, Côte d'Eich, en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes, avec adresse professionnelle à L-1233 Luxembourg au 13, rue Bertholet, ont été renouvelés, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2002.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2003, vol. 578, fol. 92, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04063/751/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

# BI MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 66.681.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 89, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2003.

(03866/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## ARNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 61.863.

L'an deux mille deux, le vingt décembre,

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARNET S.A., avec siège social à L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 5 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 134 du 4 mars 1998, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Schroeder, en date du 23 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 315 du 28 avril 2000, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 61.863.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Paolo Crea, employé privé, demeurant à F-Yutz.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

# Ordre du jour:

- 1. Acceptation de la démission de deux administrateurs, avec effet au 20 décembre 2002.
- 2. Nomination de deux nouveaux administrateurs.
- 3. Transfert du siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
- 4. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 5.499,50 pour le porter de son montant actuel de EUR 650.750,50 à EUR 656.250,-, sans émission d'actions nouvelles.
  - 5. Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 25,- par action.
- 6. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 406.250,- pour le porter de EUR 656.250,- à EUR 1.062.500,-par la création et l'émission de 16.250 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune. Souscription et libération des actions nouvelles.
  - 7. Modification subséquente de l'article cinq des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission, avec effet au 20 décembre 2002, de Maître Tom Loesch et Maître Jean-Paul Spang, tous deux avocats, demeurant à Luxembourg, de leurs fonctions d'administrateurs de la société et de leur donner décharge pleine et entière.

# Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en leur remplacement:

- a) Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg,
- b) Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

lesquels achèveront le mandat de leurs prédécesseurs.

## Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte-Croix.

## Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq mille quatre cent quatre-vingt-dixneuf virgule cinquante euros (EUR 5.499,50) pour le porter de son montant actuel de six cent cinquante mille sept cent cinquante virgule cinquante euros (EUR 650.750,50) à six cent cinquante-six mille deux cent cinquante euros (EUR 656.250,-) sans création d'actions nouvelles.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée les actionnaires existants, à savoir:

- CAPITA TRUST COMPANY LIMITED, avec siège social à Beckenham, Kent (Royaume-Uni), Bourne House 34, Beckenham Road.
- THE LONDON ASSURANCE NOMINEES LIMITED, avec siège social à Horsham, West Sussex (Royaume-Uni), St. Marks Court, Chart Way.

#### Intervention - Souscription - Libération

Sont alors intervenues:

# 1.- CAPITA TRUST COMPANY LIMITED, prénommée,

ici représentée par Monsieur Max Galowich, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 18 décembre 2002,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à l'augmentation de capital ci-avant décidée au montant de cinq mille quatre cent quatre-vingt-quinze virgule dix euros (EUR 5.495,10).

#### 2.- THE LONDON ASSURANCE NOMINEES LIMITED, prénommée,

ici représentée par Monsieur Max Galowich, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 18 décembre 2002,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à l'augmentation de capital ci-avant décidée au montant de quatre virgule quarante euros (EUR 4,40).

L'augmentation de capital a été entièrement libérée par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf virgule cinquante euros (EUR 5.499,50) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

#### Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les vingt-six mille deux cent cinquante (26.250) actions existantes, d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule sept huit neuf trois cinq deux trois huit euros (EUR 24,78935238) chacune, par vingt-six mille deux cent cinquante (26.250) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

### Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent six mille deux cent cinquante euros (EUR 406.250,-) pour le porter de son montant actuel de six cent cinquante six mille deux cent cinquante euros (EUR 656.250,-) à un million soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 1.062.500,-) par la création et l'émission de seize mille deux cent cinquante (16.250) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée les actionnaires existants, prénommés.

Sont alors intervenues:

1.- CAPITA TRUST COMPANY LIMITED, prénommée, représentée comme dit,

laquelle déclare souscrire seize mille deux cent trente-sept (16.237) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingtcinq euros (EUR 25,-) chacune,

2.- THE LONDON ASSURANCE NOMINEES LIMITED, prénommée, représentée comme dit,

laquelle déclare souscrire treize (13) actions nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre cent six mille deux cent cinquante euros (EUR 406.250,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

#### Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital social est fixé à un million soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 1.062.500,-), représenté par quarante-deux mille cinq cents (42.500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.»

#### Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: M. Galowich, P. Crea, G. Gredt, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 17CS, fol. 2, case 1. - Reçu 4.117,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

E. Schlesser.

(03786/227/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

#### ARNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 61.863.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

E. Schlesser.

(03787/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

### EUROPEAN DVD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 79.098.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2003, vol. 578, fol. 92, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

(04064/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

#### EUROPEAN DVD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 79.098.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2003, vol. 578, fol. 92, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Signature

Un mandataire

(04065/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

## EUROPEAN DVD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 79.098.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale des Associés tenue en date du 11 décembre 2002

- Le rapport du conseil de gérance a été approuvé.
- Les comptes annuels au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001 ont été approuvés.
- Les réélections de Madame Chantal Keereman, juriste, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Monsieur Jean Steffen, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, avec adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg en tant que gérants ont été acceptées. Leurs mandats prendront fin à l'assemblée générale approuvant les comptes de l'année 2002.

Luxembourg, le 11 décembre 2002.

Pour extrait conforme.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2003, vol. 578, fol. 92, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04067/751/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

## PHARMACEUTICAL ENTERPRISES (PHARE), Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 48.294.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 décembre 2002

Le conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Strassen, le 20 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

M. Boland / J. Steeman

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04000/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

#### NORD FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 37.445.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 décembre 2002

Le conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Strassen, le 19 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

M. Boland / J. Steeman

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04001/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

## ALLIANZ FINANCE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2450 Luxemburg, 14, boulevard F.D. Roosevelt. H. R. Luxemburg B 70.790.

### **AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausend und zwei, am 23. Dezember, um 11.30 Uhr, vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen,

ist erschienen:

die ALLIANZ EUROPE Ltd mit Sitz in UK - London EC2V5DB, 35, Basing Hall Street, und dem tatsächlichen Sitz des Managements in NL-1017 EH Amsterdam, Keizersgracht 484, hier vertreten durch Herrn André Marc, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Amsterdam, am 4 Dezember 2002, hier vertreten gemäß Untervollmacht ausgestellt in Luxemburg, am 20. Dezember 2002, durch Herrn Christian Jungers, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Diese Vollmacht bleibt, nach ne varietur Paraphierung durch den Erschienenen und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene, namens wie er handelt, hat den unterzeichneten Notar ersucht, nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

Die Aktiengesellschaft ALLIANZ FINANCE S.A., mit Sitz in Luxemburg, 14, bd. F.D. Roosevelt, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 70.790, wurde gegründet gemäß Urkunde von Notar Jacques Delvaux vom 14. Juli 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil C, Nummer 746 vom 8. Oktober 1999.

Das Kapital der Gesellschaft beträgt 10.000.000,- (zehn Millionen) Euro eingeteilt in 5.000.000 (fünf Millionen) Aktien mit einem Nennwert von je 2 (zwei) Euro pro Aktie.

Die ALLIANZ EUROPE Ltd ist Eigentümer der 5.000.000 Aktien geworden und hat beschlossen, die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

Hiermit beschließt der alleinige Aktionär die Auflösung der Gesellschaft, mit Wirkung zum 31. Dezember 2002, 24.00 Uhr, sowie ihre Liquidation.

Der alleinige Aktionär bestätigt, vollumfänglich Kenntnis über die finanzielle Lage der Gesellschaft zu haben.

Sämtliche Aktiva der Gesellschaft gehen, mit Wirkung zum 31. Dezember 2002, 24.00 Uhr, auf den alleinigen Aktionär über, in seiner Eigenschaft als Abwickler («liquidateur»), welcher erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft geregelt sind, bzw. er sich verpflichtet, alle etwaigen noch nicht geregelten Schulden unter seiner persönlichen Haftung zu übernehmen. Er wird auch die Kosten gegenwärtiger Urkunde regeln.

Die Liquidation der Gesellschaft ist somit, mit Wirkung zum 31. Dezember 2002, 24.00 Uhr, als abgeschlossen zu betrachten und die Gesellschaft ist somit endgültig aufgelöst und liquidiert.

Den Verwaltungsratsmitgliedern, den Geschäftsführern sowie dem Aufsichtskommissar wird, mit Wirkung zum 31. Dezember 2002, 24.00 Uhr, Entlastung für die Ausübung ihres Mandates erteilt.

Sodann wurden die fünf Millionen (5.000.000) Namensaktien, welche das Gesellschaftskapital darstellen, durch Streichung im Aktienregisterbuch im Beisein des instrumentierenden Notars, mit Wirkung zum 31. Dezember 2002, 24.00 Uhr, annulliert.

Die Bücher der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren, ab dem 31. Dezember 2002, 24.00 Uhr, am Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft in Luxemburg, 14, bd. F.D. Roosevelt hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung und der zu tätigen Hinterlegung werden alle Befugnisse dem Träger einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde erteilt.

#### Kosten

Die Kosten, die der Gesellschaft aufgrund des Gegenwärtigen anfallen werden auf EUR 1.200,- € geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Marc, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 23 décembre 2002, vol. 426, fol. 63, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, den 13. Januar 2003.

C. Mines.

(03801/225/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

#### M.M.WARBURG-LuxInvest S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1413 Luxemburg, 2, place François-Joseph Dargent. H. R. Luxemburg B 29.905.

Änderung betreffend die Gesellschaft M.M. WARBURG-LuxInvest S.A. (die «Gesellschaft») mit Sitz in Luxemburg, eingetragen unter der Nummer B 29.905:

Verwaltungsrat

zu streichen:

- Ernst-Ludwig Drayß als Präsident des Verwaltungsrates

hinzufügen:

- Max Warburg als Präsident des Verwaltungsrates

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft setzt sich demzufolge wie folgt zusammen:

Max Warburg - Präsident des Verwaltungsrates

Bernhard Kuhn - Mitglied des Verwaltungsrates

Rudy Pomper - Mitglied des Verwaltungsrates

Silvan Trachsler - Mitglied des Verwaltungsrates

Luxemburg, den 13. Januar 2003.

M.M. WARBURG-LuxInvest S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 89, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03942/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

### BOULANGERIE DE L'ETOILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mensdorf, Z.I. Rothoicht. R. C. Luxembourg B 18.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 85, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2003.

Pour BOULANGERIE DE L'ETOILE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(03946/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

### BREADSHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mensdorf, Z.I. Rothoicht. R. C. Luxembourg B 12.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 85, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BREADSHOP, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(03945/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

#### LA PARISIENNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Differdange, 17, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 16.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 85, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2003.

Pour LA PARISIENNE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(03947/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

### MISELER BAECKEREI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wasserbillig, 50, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 20.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 85, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2003.

Pour MISELER BAECKEREI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(03948/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

#### MUSIC INTERNATIONAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 50.460.

Il est porté à la connaissance de tous, que

- le contrat de domiciliation signé en date du 7 octobre 1996 entre:

Société domiciliée:

MUSIC INTERNATIONAL FINANCE S.A.,

12, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen,

R.C. Luxembourg B 50.460,

et

Domiciliataire:

PARFININDUS, S.à r.l.,

12, rue de la Chapelle, L-8017 Strassen,

R.C. Luxembourg B 56.469,

a été dénoncé avec effet au 27 décembre 2002 par le Domiciliataire;

- tous les administrateurs et le commissaire aux comptes ont démissionné avec effet au 27 décembre 2002.

Fait à Strassen, le 27 décembre 2002.

PARFININDUS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03952/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

## PAIN D'OR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Mensdorf, Z.I. Rothoicht. R. C. Luxembourg B 9.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 85, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2003.

Pour PAIN D'OR, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(03949/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

#### BNLI VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 76.365.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 5 novembre 2001

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société, du 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 novembre 2001.

Pour réquisition

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 90, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03950/751/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## SIGNAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 44.620.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 11 décembre 2002

Le conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Strassen, le 11 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

J. Steeman / K. Louarn

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03951/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

# LUBESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 82.407.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 décembre 2002

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Strassen, le 19 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

J. Steeman / K. Louarn

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03954/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

## IMMOBILIERE DES SABLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 86.289.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 décembre 2002

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Strassen, le 19 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

J. Steeman / K. Louarn

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03955/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

## INTERNATIONAL MARKETING INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 86.986.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 décembre 2002

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Strassen, le 19 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

J. Steeman / K. Louarn

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03956/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

#### **IBEROFINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 73.499.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 décembre 2002

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Strassen, le 19 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

J. Steeman / K. Louarn

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03957/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

#### TIGONI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 32.924.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 11 décembre 2002

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Strassen, le 11 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

J. Steeman / K. Louarn

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03960/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

## SOCIETE ARDENNAISE D'INVESTISSEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Me A. Lorang dénonce avec effet immédiat le siège de la société sise en son étude, soit au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Me A. Lorang.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 86, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03958/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

## JUGENDSTIL S.A., Société Anonyme.

Me A. Lorang dénonce avec effet immédiat le siège de la société sise en son étude, soit au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 janvier 2003.

Me A. Lorang.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 86, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03959/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

## SYLLUS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 37.716.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 11 décembre 2002

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Strassen, le 11 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

I. Steeman / K. Louarn

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03961/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

#### MUNDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 31.213.

Le bilan au 31 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 85, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Le Domiciliataire

Signatures

(04017/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

# ARGOLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 48.451.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 décembre 2002

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Strassen, le 18 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

M. Boland / J. Steeman

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03962/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

## FINDEL INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 59.706.

\_

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 9 décembre 2002

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen avec effet au 30 décembre 2002.

Strassen, le 9 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

K. Louarn / J. Steeman

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03963/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

#### GAME INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 69.752.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 9 décembre 2002

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen avec effet au 30 décembre 2002.

Strassen, le 9 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

K. Louarn / J. Steeman

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03964/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

#### GESTEURO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 54.248.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 9 décembre 2002

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen avec effet au 30 décembre 2002.

Strassen, le 9 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

K. Louarn / J. Steeman

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03965/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

## AM HAFERSTÜCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 49.673.

Constituée sous forme de société anonyme suivant acte reçu par Me Camille Hellinckx, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1994, publié au Mémorial C n° 144 du 31 mars 1995.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2003, vol. 578, fol. 75, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AM HAFERSTÜCK S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(03969/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

### JENNY'S BOUTIQUE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 4, avenue des Bains.

R. C. Luxembourg B 51.303.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2002, vol. 577, fol. 16, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

(03966/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

# STRATEGIE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 34.322.

Constituée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 13 juin 1990, acte publié au Mémorial C n° 10 du 11 janvier 1991, modifiée par-devant le même notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 29 avril 1998, acte publié au Mémorial C n° 597 du 18 août 1998, modifiée par-devant le même notaire, en date du 30 juillet 1998, acte publié au Mémorial C n° 785 du 28 octobre 1998.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2003, vol. 578, fol. 75, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STRATEGIE FINANCE, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(03968/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2003.

## CONSTRUCTIONS MICHELIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: 435.000,- EUR.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, rue de Sanem.

R. C. Luxembourg B 12.649.

Constituée par-devant Me Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 20 décembre 1974, acte publié au Mémorial C n° 34 du 24 février 1975, modifiée par-devant le même notaire en date du 22 décembre 1977, acte publié au Mémorial C n° 41 du 3 mars 1978, modifiée par-devant le même notaire en date du 26 mai 1978, acte publié au Mémorial C n° 178 du 22 août 1978, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 novembre 1978, acte publié au Mémorial C n° 34 du 14 février 1979, modifiée par-devant le même notaire, en date du 7 mars 1980, acte publié au Mémorial C n° 113 du 3 juin 1980, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 1984, acte publié au Mémorial C n° 38 du 8 février 1985, modifiée par-devant Me Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 août 1988, acte publié au Mémorial C n° 292 du 4 novembre 1988, modifiée par-devant Me Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 avril 1992, acte publié au Mémorial C n° 412 du 19 septembre 1992, modifiée par acte sous seing privé en date du 16 octobre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 396 du 12 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2003, vol. 578, fol. 75, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONSTRUCTIONS MICHELIS, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

(03970/537/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

### ICAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 37.111.

Le bilan au 31 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 85, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Le Domiciliataire

Signatures

(04018/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

## ERICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 71.917.

\_

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 19 décembre 2002, que Monsieur Michael Snep, Realtor 6648 East Voltaire, Scottsdale AZ 85 254 a été élu au poste de commissaire aux comptes pour une durée de six ans en remplacement de Madame Hilde van Boeckhout, demeurant au 12, rue Belair, L-8214 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 20 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 59, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(03971/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

#### MISTRAL INTERNATIONAL FINANCE A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 46.071.

## **EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 28 octobre 2002 que:

- 1. Monsieur Helmut Mainz est réélu administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale de 2003.
- 2. Messieurs Nico Schaeffer et Dan Emanuel Levi sont réélus administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de 2003.
- 3. Monsieur François Winandy, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 25, avenue de la Liberté est élu administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale de 2003.
  - La société INTERAUDIT, S.à r.l. est réélue commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de 2003.
     Pour extrait conforme

N. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2003, vol. 578, fol. 90, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03996/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

## FURIANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 82.137.

\_\_

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 décembre 2000

Le conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Strassen, le 18 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

F. Monceau / K. Louarn

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03998/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

### LE SOLEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 67.917.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2003, vol. 578, fol. 72, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Le Domiciliataire

Signatures

(04021/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

#### SERFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 72.161.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 85, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Le domiciliataire

**Signatures** 

(04020/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

#### SERFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 72.161.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 85, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

(04028/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

# ZAMA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 31.220.

Le bilan au 31 octobre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2003, vol. 578, fol. 85, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Le domiciliataire

Signatures

(04022/058/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

#### GEPE INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 41.151.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 décembre 2002

Le conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Strassen, le 19 décembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

M. Boland / J. Steeman

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2003, vol. 578, fol. 61, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04002/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2003.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange